

VILLE
DE BOIS-COLOMBES



PÔLE ÉDUCATION

SERVICE DES SPORTS

Téléphone : 01 84 11 74 52

Courriel : c.scagni@bois-colombes.com



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine

éducation
nationale

INSPECTION DE BOIS-COLOMBES

Affaire suivie par CPC de circonscription

Téléphone : 01 55 66 00 20

(ou secrétariat IEN 01 55 66 00 18)

Télécopie : 01 55 66 00 17

Objet : Obtention de l'agrément des parents bénévoles en natation.

Madame, Monsieur,

La natation fait partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. A Bois Colombes, les élèves de grande section de maternelle bénéficient, durant un semestre de l'année scolaire, d'une initiation à la pratique de la natation au Centre Aquatique, encadrée par l'enseignant et un éducateur municipal.

La présence d'un troisième adulte agréé par l'Education Nationale est obligatoire pour toutes les séances aquatiques en maternelle. **En l'absence d'un adulte bénévole par classe de grande section maternelle, l'activité ne peut avoir lieu.**

Chaque personne qui souhaite participer à l'encadrement d'un groupe doit obligatoirement participer à une session d'agrément qui se déroule de la manière suivante :

- **un test aquatique obligatoire qui consiste en un départ plongé ou sauté, une nage ventrale sur 25 mètres et la recherche d'un objet lesté.**
- **une formation obligatoire organisée par l'Inspection de l'Education nationale portant sur les domaines de la réglementation, de l'intervention pédagogique en cours de séance et de l'utilisation du matériel.**

La durée de chaque session d'agrément est de 2 heures environ. Une visite en situation pourra être effectuée par la suite par le conseiller pédagogique.

4 sessions seront proposées pour l'année scolaire 2018-2019, 2 d'entre elles ont déjà été fixées :

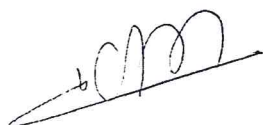
- **vendredi 7 septembre 2018 (à 17h00 au centre aquatique de Bois-Colombes pour la partie pratique et à 18h00 à l'espace administratif Duflos)**
- **samedi 15 septembre 2018 (à 9h00 au centre aquatique de Bois-Colombes pour la partie pratique et à 10h00 à l'espace administratif Duflos)**

Il est impératif pour chaque parent de se munir d'une photocopie de sa carte d'identité. Elle sera transmise avec le résultat du test à la DSDEN.

L'agrément sera validé à l'issue de la session. La participation aux sessions d'agrément n'impose pas pour chaque parent agréé une présence obligatoire à l'ensemble des séances de l'activité aquatique. Un planning de présence sera proposé dans chaque école. Les parents de petite et moyenne sections peuvent s'inscrire aux sessions et participer à l'encadrement d'une séance même si leur enfant n'est pas en grande section en cours d'année scolaire.

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire Adjoint
chargée de la
Vie scolaire et périscolaire



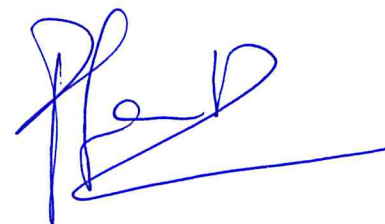
Dominique COLOMBEL

Le Maire-Adjoint
chargée des Sports



Anne-Marie-LEMÊTRE

L'Inspectrice
de l'Education Nationale



Françoise SAMMUT

VILLE
DE BOIS-COLOMBES



PÔLE ÉDUCATION
SERVICE DES SPORTS

Téléphone : 01 84 11 74 52
Courriel : c.scagni@bois-colombes.com



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine
éducation
nationale

INSPECTION DE BOIS-COLOMBES
Affaire suivie par CPC de circonscription
Téléphone : 01 55 66 00 20
(ou secrétariat IEN 01 55 66 00 18)

Télécopie : 01 55 66 00 17

**Engagement à la Session d'agrément des parents bénévoles pour les activités
aquatiques des élèves de maternelle grande section.**

Je, soussigné, (nom et prénom du parent) _____,
habitant à (adresse) _____

_____ ,
responsable de l'enfant (nom et prénom de l'enfant) _____,
inscrit(e) à l'école maternelle (nom de l'école) _____

m'engage à participer à la session d'agrément suivant :

vendredi 7 septembre 2018 (à 17h00 au centre aquatique de Bois-Colombes pour la partie pratique et à 18h00 à l'espace administratif Duflos)

samedi 15 septembre 2018 (à 9h00 au centre aquatique de Bois-Colombes pour la partie pratique et à 10h00 à l'espace administratif Duflos)

J'ai bien pris acte que :

- la remise de ce document engageait ma présence à cette session d'agrément ;
- la formation a une durée d'environ deux heures ;
- une tenue de bain est obligatoire (maillot de bain, serviette et bonnet de bain) ;
- la présence d'un parent agréé est indispensable aux activités aquatiques ;
- aucun certificat ne me sera remis après l'épreuve.

Je m'engage à respecter les horaires de début et de fin de session.

A Bois Colombes, le _____

Signature du parent inscrit à la session

Réponse à l'attention de l'Inspection de l'Education Nationale, Ecole la Cigogne, 11 rue du Moulin
Bailly - 92270 Bois-Colombes ou par fax au 01 55 66 00 17